



MUNICIPALITE
DE BREITIGNY-SUR-MORRENS

MUNICIPALITE DE BREITIGNY-SUR-MORRENS

RAPPORT DE GESTION 2016

0 PREAMBULE

Nouvelle législature

Le rythme quinquennal des élections de l'exécutif communal veut que l'année 2016 soit une année de renouvellement de la Municipalité.

Deux municipaux sortants ont renoncé à se présenter pour la nouvelle législature 2016-2021. Il s'agit de Mme Marie-Claude Nusslé et M. Pierrick Viguet. Qu'ils soient ici remerciés pour le travail effectué.

Les trois municipaux sortants suivants se sont représentés :

M. Urs Lauper, syndic
M. Laurent Chappuis, vice-syndic
M. Jean-Luc Agassis

La liste des candidats à la Municipalité a été complétée par les trois nouveaux venus suivants :

Mme Seema Ney
M. Jean-Daniel Cochard
M. Markus Mooser

M. Urs Lauper, syndic, a fait les frais de cette liste surnuméraire présentée pour cette élection. Qu'il soit également remercié pour son travail à la Municipalité où il a siégé durant 35 années dont 18 années en tant que syndic.

Les élus pour la législature 2016-2021 et les fonctions qui leur ont été attribuées sont les suivantes :

| | |
|--------------------------|---|
| M. Markus Mooser : | syndic, administration générale, bâtiments, police des constructions et urbanisme |
| M. Laurent Chappuis : | vice-syndic, finances, bâtiments communaux, déchèterie, finances, temples et cultes |
| M. Jean-Luc Agassis : | cimetière, défense incendie, parcs et promenades, police, protection civile, signalisation routière, terrains |
| M. Jean-Daniel Cochard : | eaux, épuration, forêts, routes, services industriels |
| Mme Seema Ney : | instruction publique, affaires sociales, service médical et dentaire |

La commune a la chance de pouvoir compter sur une Municipalité où les compétences des élus sont en adéquation avec les tâches qui les attendent.

Situation financière

Comme l'exige la Loi sur les communes à l'article 143, la nouvelle Municipalité a estimé le plafond d'endettement de la commune, ce qui a nécessité l'établissement des budgets pour les années 2017-2021, correspondant aux cinq ans de la nouvelle législature. De ce plafond d'endettement découle le ratio de la quotité de la dette brute, qui est le rapport de la dette sur les revenus courants.

Ces travaux ont clairement montré que la situation financière de la commune est extrêmement critique puisque ce plafond qui devrait être limité à 250% se montera à 440% pour notre commune. Cette situation est principalement due aux coûts de location de l'école provisoire et aux coûts de construction de la nouvelle école.

Les budgets 2017-2021 ont révélé un manque d'anticipation notamment pour les points suivants :

- Il était prévu que les coûts de l'école provisoire soient amortis sur 30 ans, ce qui n'est pas possible puisque dès août 2017, ces constructions auront disparu et ne pourront pas être portées au bilan. Les coûts sont donc à considérer comme des dépenses de fonctionnement et non comme des investissements.
- Le terrain industriel doit encore être vendu en 2017 pour assurer l'équilibre financier de la commune. Cette vente aurait dû être amorcée avant le début des travaux, sachant que l'accès doit se faire par la route cantonale RC501, ce qui demande une étude et des négociations pour réaliser un carrefour. Ces démarches semblent difficiles et longues, suite aux premiers contacts qui ont été pris.
- Les coûts de l'école auraient pu être réduits de manière significative si la Municipalité avait fait appel à un bureau d'assistance au maître de l'ouvrage (BAMO) comme le demandait les Commissions de gestion et des finances.
- Le taux d'imposition aurait dû être revu à la hausse dès 2017, en prévision des coûts liés à l'école provisoire et aux amortissements importants liés à l'investissement que représente l'école qui s'ajoutent aux augmentations constantes des autres postes sur lesquels la Municipalité n'a pas d'emprise.
- La LATC et les dézonages des terrains à bâtir de notre commune impliquent que les terrains communaux qui auraient pu être valorisés perdront pratiquement toute leur valeur. Leur vente à temps aurait permis à notre commune d'être dans une situation financière nettement plus confortable malgré l'investissement lourd que représente la nouvelle école.
- Les coûts importants de l'école provisoire auraient pu être évités en construisant une école sur une des parcelles appartenant à la commune. Cette opération aurait permis de s'affranchir des contraintes importantes liées à l'assainissement des bâtiments existants.

A cela, il faut ajouter l'absence d'entretien de notre réseau d'épuration et d'adduction d'eau qui vont irrémédiablement péjorer nos finances dans les années à venir.

Il est donc impératif que le taux d'imposition soit revu à la hausse, et que notre terrain industriel soit vendu au plus vite. En satisfaisant à ces deux conditions, soumises à l'approbation du Conseil général, la Municipalité met tout en œuvre pour trouver l'équilibre financier. La tâche s'annonce ardue pour les années à venir.

Les années 2016 et 2017 seront les plus critiques en raison des coûts liés à la location de l'école provisoire qui ne pourra plus être compensée que de manière marginale par les réserves pour travaux futurs. Passé ce cap, nous espérons qu'il nous sera possible de voir l'avenir sous un jour meilleur, sachant que si nous pouvons augmenter notre taux d'imposition, nos recettes augmenteront d'autant et notre contribution à la péréquation diminuera de manière significative.

1 ADMINISTRATION GENERALE

Durant l'année 2016, la Municipalité s'est réunie en séances ordinaires à 45 reprises.

Bretigny-sur-Morrens est membre de l'Association de la Région du Gros-de-Vaud et de Lausanne Région. Les membres du Conseil général qui le désirent peuvent prendre connaissance des rapports d'activités de ces deux associations. Dans Lausanne Région, Bretigny-sur-Morrens participe aux commissions suivantes : Activités sportives, Financement régional et Promotion économique.

Le 4 juin la Municipalité a participé à la Journée des Communes Vaudoises à Lonay.

Monsieur le Préfet Pascal Dessauges a procédé le 13 décembre 2016 au contrôle de la commune, qui s'est déroulé à son entière satisfaction.

A l'appel de la séance du 14 décembre, le Conseil général de Bretigny comptait 69 membres.

Bretigny-sur-Morrens comptait, au 31 décembre 2016, 817 habitants, (803 le 31 décembre 2015 et 785 le 31 décembre 2014).

2 FINANCES

Les comptes 2016 sont extrêmement mauvais et présentent malheureusement une perte de **Fr. 518'111.-** (perte annoncée dans le budget prévisionnel). La marge d'autofinancement est également négative à **Fr. 119'361.-**

Les principales augmentations de charges pour 2016 par rapport aux comptes 2015 sont :

- Péréquation, correctif et acomptes de **Fr. 317'000.-**
- Bâtiments, principalement la location des modulaires pour l'école **Fr. 284'000.-**
- Sécurité sociale **Fr. 111'000.-**
- Travaux **Fr. 58'000.-**
- Administration générale **Fr. 43'000.-**
- Police **Fr. 23'000.-**

Les principales baisses des charges 2016 par rapport à celles de 2015 sont :

- Finances-débiteurs **Fr. 70'000.-**
- Instruction publique **Fr. 25'000.-**
- Service des eaux **Fr. 14'000.-**

Les autres postes des comptes sont résumés ci-dessous :

Les charges totales 2016, avant amortissement et attribution aux réserves, sont de Fr. 2'923'529.- contre Fr. 2'375'574.- en 2015, donc supérieures de plus Fr. 547'000.-.

Les revenus totaux 2016 se montent à Fr. 2'804'168.- et sont de Fr. 210'000.- inférieurs aux comptes de 2015.

Les amortissements comptabilisés s'élèvent à Fr. 314'127.-, contre Fr. 180'000.- prévus au budget, différence due à l'amortissement de nos modulaires qui n'a pu se faire sur 30 ans puisqu'il ne s'agit pas d'un investissement mais d'une location. Cette modification demandée par la fiduciaire en charge de la vérification des comptes a fait l'objet d'un préavis accepté par le Conseil général dans sa séance du mois de décembre 2016.

Les attributions obligatoires aux fonds de réserve sont de Fr. 93'300.-, alors que Fr. 122'600.- étaient prévus au budget. Le résultat très négatif de 2016 ne nous a pas permis d'attribuer de montant à la réserve pour travaux, au contraire une somme de CHF 418'189.- a dû être prélevée sur ce fonds ainsi qu'une somme de CHF 100'000.- sur le fonds de réserve de péréquation afin d'équilibrer nos comptes 2016.

Le total des recettes fiscales de l'année 2016 est de Fr. 1'970'441.- soit de Fr. 50'707.- supérieur à 2015 dont la somme était de Fr. 1'919'734.-.

Les dépenses d'investissement en 2016 sont de Fr. 1'085'849.- soit une augmentation de plus de Fr. 500'000.- par rapport à 2015 engendrés principalement par les travaux de la grande salle.

Le budget 2017 annonçant encore une marge d'autofinancement négative de Fr. 370'000.-, une augmentation du taux d'impôt est donc nécessaire afin que cette marge soit de nouveau positive dès 2018.

3 DOMAINES ET BATIMENTS

Forêts

La surface boisée de 75 ha. représente le 26 % de la superficie totale de notre commune.

Les chiffres indiqués sont issus des résultats enregistrés par le garde forestier ayant œuvré sur le Triage Mèbre-Talent en 2016. Ils ne correspondent pas toujours avec ceux de la commune car les travaux sont parfois organisés de manière groupée par le triage Mèbre-Talent, les coupes sont souvent à cheval sur deux années et la vente de certains produits forestiers prend parfois du temps. Il en va de même pour l'encaissement des subventions.

Exploitation des bois

- Février-mars 2016 : élimination des dangers liés aux chemins de Bellevue, de Béthusy et du Bois Dessous (49 m³ par l'entreprise Clerc).
- Février-Mars 2016 : coupe de mise en lumière en limite du Talent proche de Montheron (144 m³ par l'entreprise Clerc).
- Août 2016 : élimination de bois bostryché au Bois des Clous (7m³ par l'entreprise Clerc).

Assortiments

| | |
|--------------------|--------------------|
| Bois de service | 22 m ³ |
| Bois énergie | 178 m ³ |
| Total Exploitation | 200 m ³ |

Remarques :

Au niveau du compte d'exploitation du forestier, les coupes sont à nouveau bénéficiaires en 2016 (Fr. 7.75 par m³) grâce à l'importante subvention pour la coupe du bord du Talent.

On constate sur l'ensemble des communes que la nouvelle directive sur la sécurisation des domaines publics pénalise véritablement le compte forestier au niveau des exploitations. Ces coûts devraient être assurés par les comptes des dicastères concernés (routes, écoles, etc.). A ce jour, ce n'est pas le cas, pour des raisons pratiques de gestion ou alors politiques.

Le volume exploité colle parfaitement au plan de gestion.

Plantations

Seuls 50 épicéas ont été plantés par le Centre de formation au Bois Dessous, afin d'éviter la ronce sur une ouverture.

Soins aux jeunes peuplements

Au total 1.7 ha de jeunes peuplements ont été entretenus par l'entreprise Clerc. 0.6 ha de plantations ont été dégagées par fauchage contre la ronce.

Etant au début d'une nouvelle campagne de subvention (2016-2019), toutes les parcelles ont bénéficié des précieuses contributions. Ces dernières couvrent d'ailleurs largement les frais.

Réfection de chemin

Aucune réfection en 2016.

Accueil

Aucun gros travail. La commune continue d'entretenir ses sentiers ainsi que le biotope du Bois des Clous qui se porte comme un charme.

Bâtiments communaux

Les travaux habituels d'entretien ont été exécutés dans nos divers bâtiments.

La fiduciaire Urs Lauper à Bretigny-sur-Morrens ayant émis le souhait d'arrêter la gérance de nos 5 appartements, celle-ci a été reprise par la société MEA Immobilier au Mont-sur-Lausanne, dès le 1^{er} janvier 2017. Une analyse détaillée des appartements en question sera effectuée en 2017.

Rénovation et agrandissement de l'école et de la grande salle

Les frais liés à l'étude nécessaire à la mise à l'enquête publique de la nouvelle école qui ont été engagés par l'ancienne Municipalité ont dépassé de 55'000 francs le budget de 200'000 francs qui avait été accordé par le Conseil général en 2015. Dans sa séance de décembre 2016, le Conseil général a accordé une rallonge qui a permis de couvrir ce dépassement. Cet excédent de coûts est essentiellement dû aux honoraires de l'architecte qui sont facturés en pourcentage du coût de la construction. Ce dernier était très largement sous-estimé. Pour la phase d'exécution du projet, la commune a mandaté un nouvel architecte, à la suite de la mise au concours du mandat selon la loi sur les marchés publics qui devait être appliquée.

Les travaux ont débuté fin 2015 sous la conduite de l'ingénieur, sans que la direction des travaux (DT) ne soit mandatée et sans que les plans d'exécution ne soient achevés. La DT a été mandatée le 2 février 2016. Ce démarrage inadéquat a eu pour conséquence un arrêt complet du chantier du 15 avril au 4 juillet 2016. La DT a mis à profit ce temps pour réaliser les plans d'exécution.

Des modifications relativement importantes du projet, notamment pour prendre en compte les demandes des utilisateurs qui n'avaient été impliqués que marginalement à l'élaboration du projet.

En raison de la complexité de la remise sur les rails du projet, la nouvelle Municipalité s'est adjoint les services d'un bureau d'assistance au maître de l'ouvrage (BAMO) et d'une Commission de construction comprenant des membres du Conseil général et des représentants des utilisateurs.

A fin 2016, le chantier était sous contrôle. Malgré les frais liés au mandat du BAMO et à l'arrêt du chantier, le budget de 6'115'000 francs accordé pour le Conseil général devrait être tenu.

La location de l'école provisoire avait fait l'objet d'un crédit de 450'000 francs à quoi s'ajoutait un montant de 85'000 francs englobé dans le montant des travaux de 6,2 millions. En raison de l'allongement de la durée du chantier, mais également en raison d'une estimation erronée des coûts totaux générés par cette école provisoire, une augmentation de 55'000 francs a été nécessaire. Elle a été accordée par le Conseil général dans sa séance de décembre 2016.

Des négociations menées avec le soutien du BAMO ont permis de réduire la location dont le prix était exorbitant. Une économie de l'ordre de 40'000 francs nous a été accordée par l'entreprise, ce qui ramènerait le coût de l'école provisoire de 590'000 à 550'000 francs.

La Commission de gestion et le Conseil général avaient demandé à maintes reprises que la commune s'adjoigne les services d'un BAMO et qu'elle nomme une Commission de construction. La nouvelle Municipalité étant convaincue que ces recommandations étaient judicieuses, elle ne peut que se féliciter de les avoir suivis. Le déroulement du chantier à fin 2016 est normalisé et les nombreux choix sont faits de manière concertée, grâce à la représentativité judicieuse de la Commission de construction.

4 TRAVAUX

Urbanisme

Mises à l'enquêtes publiques et administratives

Au cours de l'année 2016, 4 dossiers pour la mise à l'enquête publique ont été déposés auprès de la Municipalité. 6 permis de construire ont été accordés. Il s'agit :

- de l'école provisoire
- de la transformation de la grande salle
- d'un immeuble de 5 logements
- d'une enquête complémentaire (2 couverts à voitures, ouvertures des façades et modifications d'emplacements de panneaux photovoltaïques)
- d'une enquête complémentaire (ajout de 3 places de parc en sous-sol et de 2 sauts-de-loup)
- de l'aménagement de 9 places de parc

Bilan des réserves en zone à bâtir

Malgré les modifications apportées par le canton qui a repoussé l'année de référence pour le calcul du bilan des réserves à bâtir de 2008 à 2014, notre commune présente toujours un excédent de terrains à bâtir.

Il est prévu d'établir en 2017 une « zone réservée » sur l'ensemble des zones à bâtir de la commune. Dès lors, il ne sera plus possible de mettre à l'enquête une construction nouvelle avant que notre plan général d'affectation ait été révisé pour répondre aux exigences de la LATC.

Cette révision qui nécessitera le dézonage de parcelles constructibles, sera certainement une tâche ardue. La seule lueur d'espoir pour résoudre cette problématique est la possibilité nouvelle accordée par le canton, de mettre les terrains concernés en « zone d'affectation différée ». Cela permet, pour les terrains concernés, de retrouver le droit à bâtir, après une durée limitée. Il s'agit là d'une maigre consolation, surtout si l'on sait que ce retour en zone à bâtir n'est pas garanti. Si le canton est conscient que ces opérations devront être menées par les communes, il n'en reste pas moins qu'aucune aide concrète n'est proposée. Seule une contribution financière liée aux frais d'études pourra être octroyée.

Schéma Directeur du Nord Lausannois (SDNL)

Les communes de Boussens, Bretigny-sur-Morrens, Cheseaux-sur-Lausanne, Cugy, Froideville, Jouxens-Mézery, Lausanne, Le Mont-sur-Lausanne, Morrens, Prilly, Romanel-sur-Lausanne, Sullens, complétées par Lausanne Région, Association Bécherette Région, le LEB et le SDT participent aux différents chantiers et études relatif au développement futur de la région.

Durant l'année 2016, le SDNL a poursuivi son travail sur les différents chantiers ouverts.

Notre participation financière pour cette année est de Fr. 5'306.-.

Routes

Durant l'année 2016, les travaux effectués sur nos routes se sont limités à la réfection du chemin de la Sibérie. Ceux-ci se sont déroulés sur une partie de cette voie, afin de rénover une artère peu utilisée mais qui chaque année subit des éléments naturels le « réparable outrage ». C'est l'entreprise GOUMAZ de Poliez-le-Grand qui a exécuté ces travaux de révision. C'est elle qui avait déjà œuvré lors d'une précédente intervention en 2012.

A la suite de plusieurs remarques des habitants du bas de la route du Moulin, la signalisation d'interdiction de stationner a été supprimée à la hauteur du mur précédent le pont sur le Talent, à gauche en direction de la rivière. En effet, la pose d'une signalisation privée et d'une signalisation publique interdisait tout parage. La nouvelle Municipalité a donc décidé de faire marche arrière. Cette mesure n'a pas apporté de chamboulements et cette zone de parage est surtout utilisée en soirée ou lors des week-ends.

Le lundi du Jeûne 19 septembre 2016, un arbre situé sur la rive gauche du Talent a chuté en-travers de la rivière et est venu s'abattre sur le chemin du Chalet Saboton. Lors des faits, il est apparu que cet arbre n'était implanté sur aucune parcelle et n'appartenait à aucun propriétaire ! En début 2017, le cas, toujours pas réglé, a été signalé à la Préfecture afin de tenter de déterminer les responsabilités de chacun.

Un des éléments des « gendarmes couchés » de notre localité a dû être refait, dans le secteur de Béthusy. Le travail a été exécuté dans le cadre des autres réfections de cette artère.

Eclairage du village

Lors de la séance du Conseil général du mois de décembre 2016, les membres de cette autorité ont été avisés qu'en cas de panne de courant survenant sur nos lampadaires, le plus simple était d'aviser le secrétariat communal afin qu'une réparation soit faite dans les meilleurs délais. Notre prestataire de service en la matière, l'entreprise Duvoisin & Groux SA à Bussigny, intervient généralement dans les 24 à 48 heures suivant notre appel.

Place de jeux, parcs et promenades, cimetière

Tout comme en 2014 et 2015, aucun aménagement particulier n'a été apporté à la place de jeux et de ce fait, aucune dépense importante n'est à relever. Au sujet de la rampe de skate, force est de constater que les travaux ont stagné, ce pour de multiples raisons. On espère toutefois que les enfants pourront l'utiliser dès les beaux jours de 2017.

Aucune remarque n'est à faire relative à l'état du cimetière. Son entretien est en perpétuel recommencement. Répétons que le toilettage des tombes ne signifie pas désaffectation d'une partie du cimetière.

Terrain de football

De 2013 à 2015, le terrain d'entraînement sis à côté du terrain de football avait été loué au service des sports de l'Ecole Hôtelière de Lausanne qui, deux fois par semaine à la belle saison, venait entraîner ses jeunes étudiant(e)s. Suite à des dommages commis en 2015, le contrat n'a pas été renouvelé avec cette école.

En revanche, notre terrain, bien que n'étant plus entretenu pour la compétition, a fait des envieux au sein du Mouvement du Centre (football) dont ses dirigeants souhaiteraient voir leurs cadets utiliser ce terrain pour leur entraînement.

Les tractations débutées fin 2015 ont abouti à la signature d'une convention début 2017. Ladite convention prévoit que l'entretien des deux terrains est à la charge du club sportif. Un ajout fixera par la suite des possibilités d'utiliser la buvette en accord avec la commune et la Société de développement. L'usage du terrain se ferait avant tout en semaine et jusqu'à des heures « correctes ». Seuls quelques tournois (on parle de 2 à 4 fois par année) pourraient s'y dérouler les fins de semaine.

Ordures ménagères et décharge

Depuis 1969, le site de Penthaz est dévolu à la gestion des déchets d'une partie des communes de l'Ouest lausannois et de l'ancien district de Cossonay. Depuis 1996, Valorsa SA est l'organisme de gestion des déchets du périmètre Ouest du Canton de Vaud. Il travaille pour ses 101 communes actionnaires, de Vallorbe à Buchillon en passant par la Vallée de Joux, de Prilly à Bercher pour un bassin de population de plus de 195'000 habitants. Ces 101 communes sont, via Valorsa SA, actionnaires à 36.03 % de l'usine Tridel.

A la suite des réflexions cantonales sur le rôle des périmètres (2015), Valorsa SA a organisé des tables rondes régionales. Ces rencontres avaient pour but de redéfinir les besoins des communes-actionnaires en termes de conseil ou de gestion des filières, ainsi que le mode de financement du travail du périmètre. Rediscuté et repensé, le rapport entre le périmètre et ses actionnaires a donc pu être stabilisé.

Pour le périmètre, comme pour les communes, 2016 est une année de transition. Plus d'un tiers des Municipaux en charge du dicastère des déchets ont changé. Entre contacts, formation et information, un nouveau lien entre le périmètre et ses actionnaires a dû être tissé. Une énergie nouvelle est apparue qui permet de planifier de nouveaux projets. Mais les anciens restent, les tonnes doivent être gérées, des filières doivent être stabilisées pour que les bennes de déchets produites dans les déchetteries communales trouvent toujours un exutoire à un prix correct.

Pour Tridel, Valorsa SA a stocké 1500 tonnes de déchets incinérables. Emballés durant la fermeture de l'usine d'incinération pour la révision annuelle, les balles ont été brûlées en hiver, soit 6 mois plus tard, afin de garantir rentabilité et énergie verte.

Par contre, nos exutoires pour les boues d'épuration ont subi les affres des aléas techniques, pannes et arrêts se sont succédés tout au long de l'année obligeant le secrétariat de Valorsa SA et les Step à des exercices de souplesse, d'autant plus que Tridel n'a pas été en mesure de prendre des tonnages de boues. Nous espérons que cette situation extraordinaire ne se répétera pas.

Au niveau de la gestion générale des déchets et afin de faciliter la vie des citoyens de nos communes, le Concept régional de taxe au sac s'est approché du périmètre Nord, STRID SA. Un long travail de diplomatie tout au long de l'année a permis de fusionner 2 sacs vaudois en un seul. Si le titre et la couleur resteront « Trier c'est... valoriser », son prix diminuera légèrement pour le sac de 35l. Il sera dorénavant à 1.95 francs/pièce.

La surveillance des taux de fraude a été adaptée. Vu que les résultats sont très satisfaisants, Valorsa SA ne fait plus qu'un contrôle annuel sur 25% des communes. Les résultats des autopsies des poubelles confirment l'effort de tri généralisé des citoyens.

Quant à la gestion des déchets plastiques, ce thème a été constant tout au long de l'année. Si des filières s'ouvrent pour les flacons (PE et PP), ces déchets ne représentent qu'environ 4kg/personne/année. La mise en place de collectes correspond à l'état de la technique, mais son coût doit être reporté sur la taxe forfaitaire. Notion que toutes les instances publiques en charge des déchets peinent à expliquer aux citoyens.

En 2016, Valorsa SA a donc mis son savoir-faire technique et scientifique à la disposition de ses communes-actionnaires. Toutes les tonnes de déchets qui ont transité à Penthaz ont été recyclées au mieux des marchés et de la technique, afin de garantir un écoulement régulier. Et parallèlement, un effort particulier a été mis au service des communes pour leur transmettre un savoir important pour la gestion de ce dicastère.

| | | 2016 en facturées Valorsa | tonnes par | 2016 Destination | 2016 Valorisation |
|--------------|---------------------------------|------------------------------------|---------------|--|--|
| Incinerables | Ordures ménagères | 23'106 | | TRIDEL | Chaleur/électricité |
| | Déchets encombrants | 2'174 | | TRIDEL | Chaleur/électricité |
| | Déchets industriels | 7'862 | | TRIDEL | Chaleur/électricité |
| | Boues d'épuration | 6'554 | | Incinérateur de Vidy Incinérateur de SAIDF | Chaleur |
| Recyclables | Papier | 4'842 | | 1/3 Carton en papeterie européenne, 2/3 papier en papeterie suisse et française | Carton/papier recyclé |
| | Verre | 4'651 | | 40% chez Vetropack, 60% en verrerie européenne | Bouteilles en verre |
| | Déchets végétaux | 2'099 | | Agriculteurs autour de Penthaz | Compost |
| | OREA, appareils électriques | 354 | | Centre de démontage et de recyclage SENS/SWICO | Métaux bruts/incinération |
| | Déchets spéciaux des ménages | 237 | | CRIDEC | Traitement physico- chimique/incinération |
| | Déchets carnés | 1'054 | | GZM | Energie |
| | Information | Municipalité & Tout public | | 6 séances décentralisées 2 jours de Forum Déchets pour les nouveaux Municipaux 1 séance sur les plastiques | 1 Comptoir régional |

Principaux déchets de la commune

| | 2015 en tonnes/kg par habitants | 2016 en tonnes/kg par habitants |
|----------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| Ordures ménagères | 79/99 | 74/91 |
| Déchets encombrants | 14/18 | 12/15 |
| Papier | 50/63 | 47/57 |
| Verre | 35/44 | 34/42 |
| Déchets compostables | 295 (m ³) | 174 (m ³) |
| Plastiques | 263 (m ³) | 287 (m ³) |

Base au 31.12.2015 : 803 habitants

Base au 31.12.2016 : 817 habitants

Réseau d'égouts, épuration

Le réseau d'épuration de la commune de Bretigny comprend deux pompes de refoulement permettant de ramener les eaux usées de Béthusy et des bâtiments voisins au terrain de football dans le bassin versant de notre STEP. Ces deux pompes de refoulement ne fonctionnaient plus, faute d'avoir été entretenues. Le nouveau municipal en charge de ces installations a fait le nécessaire pour qu'elles soient remises en service.

Pour le reste du réseau d'assainissement, tout semble fonctionner sans problème. Quant à la station d'épuration, elle est gérée par l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région bassin supérieur du Talent (AET), qui continue de traiter les boues des STEP de Cugy, Bottens et Morrens.

5 INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Enseignement

L'Établissement primaire et secondaire de Cugy et environs est dirigé par un Conseil de direction composé du Directeur et de doyens et doyennes.

112 enseignant-e-s encadrent 774 élèves du primaire et 268 élèves du secondaire, soit 1042 élèves au 1^{er} octobre 2016. Ces élèves sont répartis dans 12 bâtiments, soit 55 classes, 12 salles de dégagement, 11 salles spéciales et 7 salles de gymnastique.

L'effectif de notre commune est de 78 élèves en primaire et 26 élèves en secondaire, soit 104 enfants scolarisés.

Notre commune met à disposition 3 salles de classe et une cantine (modulaires). La salle rythmique n'est pas mise à disposition en raison des travaux de la grande salle.

La cantine de Bretigny accueille jusqu'à 15 élèves certains jours pour les repas chauds.

Pour l'année 2016, les devoirs surveillés n'ont pas été mis en œuvre à Bretigny, en raison d'un nombre insuffisant d'inscriptions.

L'Association scolaire intercommunale de Cugy et environs (ASICE) regroupe les communes de Bretigny, Cugy, Froideville et Morrens.

La composition du Comité de direction (Codir) a changé au 1^{er} juillet 2016, en raison des nouveaux municipaux élus pour certaines communes.

Le Directeur de l'établissement, M. Jean-Michel Amiguet, assiste aux séances du Comité de direction.

Le Comité de direction se réunit généralement une fois par mois. En 2016, il s'est réuni à 13 reprises. Les affaires portées à l'ordre du jour des séances du Comité de direction ont été nombreuses. En 2016, parmi les sujets ayant retenu l'attention du Comité de direction, mentionnons le travail réalisé au sujet du Règlement sur les transports ainsi que la réalisation d'une procédure relative au comportement des enfants dans le bus scolaire. De plus, la gestion des cantines et des surveillances (et la recherche de personnel pour ces postes) sont des éléments importants, qui génèrent un travail conséquent au sein de l'ASICE. A noter qu'en 2016, une zone pique-nique a dû être mise en place au collège de la Combe, en raison du nombre d'enfants restant dîner sur place. Une étude concernant la création d'une bibliothèque scolaire et intercommunale a également eu lieu durant cette année.

Conseil intercommunal de l'ASICE

Le Conseil intercommunal s'est réuni à 2 reprises et s'est prononcé sur les sujets suivants :

- comptes et rapport de gestion 2015 (adoptés)
- budget 2017 (adopté)
- adoption des modifications des statuts de l'ASICE
- adoption du règlement de l'ASICE

Conseil d'établissement

Le Conseil d'établissement s'est réuni à 4 reprises durant l'année 2016. Les réunions ont été riches en discussion, notamment autour du projet « Lift » (projet qui vise à sensibiliser des jeunes de l'établissement en baisse de motivation au monde du travail, par des partenariats avec des entreprises locales) ou des nouveaux horaires de l'établissement (5 périodes le matin et 2 l'après-midi).

Temples et cultes

En 2016, notre participation aux charges d'autres communes s'élève à Fr. 7'142.- car Bretigny-sur-Morrens ne possède pas d'édifice religieux.

6 POLICE

Police municipale

Certaines personnes dont bon nombre ne résidant souvent pas dans notre localité, considèrent la zone à disque (rue du Village et place des Moloks) comme une zone de libre parcage. L'établissement, très rare, d'amendes d'ordre ne les dissuade plus de se parquer « à l'année » sous les fenêtres de l'Administration communale et trop souvent de bloquer régulièrement les places réservées à la Municipalité et au personnel communal. Depuis la pose du modulaire pour l'école et la diminution de la zone de parc du chemin du Chêne, une certaine tolérance prévalait à l'endroit des contrevenants. Dès le modulaire enlevé, la politique d'observation des temps de parcage sera à nouveau à l'ordre du jour, notamment dans les périodes concernées.

En 2016, des contrevenants ont été dénoncés et les amendes ont rapporté Fr 1.708.- à la caisse communale (parcages publics, zones mises à ban et sacs à ordures non conformes).

Toujours au bénéfice d'une autorisation cantonale, la société Securitas SA a poursuivi sa tâche de surveillance dans notre localité, à savoir trois soirs durant les périodes ordinaires et cinq soirs durant les vacances scolaires d'été. Lors de chaque passage, les agents de cette société nous font un rapport sur la situation prévalant dans notre localité, à proximité de la Maison de commune. Lesdits rapports relèvent très généralement du calme régnant. Le montant des prestations de Securitas SA s'élevait à un peu moins de Fr. 10'000.- par année. Notons ici que les missions de cette société ont été modifiées en raison des travaux de la grande salle et de la pose des modulaires pour l'école, à fin 2015. Toutefois, pour des raisons de contraintes budgétaires et comme la présence de Securitas SA, limitée au contrôle des bâtiments communaux, n'a pas été jugée utile à l'amélioration de la sécurité du village, le mandat de ladite société a été abandonné au 31 décembre 2016. La surveillance mutuelle des habitations qui a pris le nom de Concept Police – Population va dès l'été être réactivée et une conférence prévue au printemps 2017 sera organisée.

Police cantonale

Nous avons toujours de fréquents et très bons contacts avec les divers services de la Police cantonale vaudoise, le dernier créé étant celui du passage, une fois par mois du Poste de Gendarmerie mobile. Un sous-officier de la Gendarmerie est notre répondant permanent. C'est lui qui tient l'inventaire des interventions touchant notre commune.

Comme par le passé, un rapport mensuel est régulièrement transmis à l'intention de nos autorités. Il en va de même d'un document mettant en garde la population contre toute sorte de comportements incivils (principalement attaques informatiques et délits contre le patrimoine). Ladite documentation est également transmise aux répondants du concept Police population.

En cas de doute, il ne faut pas hésiter à prendre contact dans les meilleurs délais avec la Police cantonale (021/644 44 44). Ses services seront à même de vous conseiller si vous ou un membre de votre entourage êtes victimes avérées ou potentielles de gens malintentionnés.

En matière de financement de la Police cantonale, notre commune s'est acquittée de la somme de Fr. 70.757.- plus un complément de Fr. 17.641.- pour 2016, contre Fr. 57.030.- en 2015.

Le nom de notre commune figure 40 fois dans les registres de la Police cantonale (contre 51 pour l'année précédente). Bien des cas sont anodins et seuls les délits suivants ont été recensés :

Vols par effraction : 5

Vols simples : 2

Dommages à la propriété : 1

Voies de fait : néant

Vols d'usage : néant

Vols par introduction clandestine : néant

Ces chiffres peuvent être qualifiés de stables par rapport à l'année précédente. Seuls les vols par effraction nous inquiètent. Quatre d'entre eux ont été commis dans la même soirée de décembre 2016. Ils ont été suivis par deux autres cas en janvier 2017, dont celui des bureaux communaux.

Pour le reste, il s'agit de cas tels que, par exemple, une course poursuite avec dommages à la propriété (2 auteurs identifiés), une fuite après accident avec dommages sur un lampadaire (auteur identifié), des cas de diffamation, d'individus perturbés (2), d'infraction à la Loi fédérale sur les stupéfiants (une simple contravention), de mœurs (un cas via internet !), de menace (1) et de tapage nocturne (1).

Tableau récapitulatif des infractions relevées de 2011 à 2016

| | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|--------------------------|------|------|------|------|------|------|
| Vols par effraction | 4 | 2 | 4 | 2 | 5 | 5 |
| Vols simples | 2 | 2 | 1 | 3 | 1 | 2 |
| Dommmages à la propriété | 6 | 2 | 2 | 3 | 1 | 1 |

En matière de circulation, la Gendarmerie est intervenue à 6 reprises (3 fois en 2015) sur les routes de notre commune, soit dans tous les cas pour des accidents avec dommages matériels. Aucun dommage corporel n'est signalé par la Gendarmerie.

En conclusion à ce chapitre, signalons que la Police cantonale souhaiterait que les personnes signalant le vol ou la perte d'un téléphone portable ou d'un vélo, soit à même d'indiquer le numéro du boîtier du portable (qui s'obtient notamment en tapant (*#06#) ou le numéro de cadre du vélo ce qui facilite les recherches lors de vol ou de disparition.

Contrôles de vitesse

En 2016, tout comme en 2015 et 2014, il n'a pas été fait appel à la Gendarmerie pour des contrôles radar sur le territoire de notre commune. Nous savons que des interventions spontanées ont été programmées sur la route cantonale. Toutefois, aucun rapport ne nous a été transmis à ce sujet.

Durant 2016, le radar didactique du TCS n'a pas été requis. Ce sera le cas par contre au printemps 2017. La DGMR (ancien Service des routes) fera également des contrôles routiers afin de déterminer si une zone « 30 km/heure » peut être instaurée sur la rue du Village.

Défense contre l'incendie

Au 31 décembre 2016, le Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS) du Haut-Talent, qui compte 51 personnes (58 à fin 2015) dont 5 (7 en 2015) nouvelles recrues, est intervenu à 35 reprises (22 en 2015) sur le territoire du Haut-Talent, dont 2 fois (0 en 2015) sur celui de notre commune. Principalement pour 8 incendies et 16 inondations. La baisse d'effectifs s'explique par le fait que plusieurs personnes ont déménagé ou renoncé à cette activité.

| | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|--------------------|------|------|------|------|------|------|
| Interventions SDIS | 0 | 0 | 3 | 3 | 0 | 2 |

48 exercices hebdomadaires touchant soit le DPS (Détachement Premiers Secours), soit le DAP (Détachement d'Appui) ont été organisés dans notre secteur. 105 heures de cours ont été données à l'ensemble du corps. En tout, cela représente une centaine de jours de présence pour les plus assidus !

Pour les organes directeurs et depuis le changement des autorités communales, M. Roland Karlen, Municipal à Cugy est président de l'Assemblée Intercommunale et M. Jean-Luc Agassis quant à lui, reste membre du Comité directeur. C'est M. Raymond Tschopp de Froideville qui exerce la charge de commandant. Là aussi, pas de changement.

Nous nous plaignons à relever ici que le sergent Loris Ramuz, membre de notre Conseil Général, a été nommé Lieutenant en fin d'exercice 2016. Nos félicitations pour avoir été promu deux ans de suite à un grade supérieur. Par contre les sapeurs issus de notre village sont très peu nombreux et une main suffit pour les compter ! Le prochain recrutement est agendé à novembre 2017...

Relevons encore l'organisation le 25 juin 2016, d'une Journée Portes Ouvertes qui s'est tenue sur le terrain de la caserne du SDIS et ses alentours. Devant un public intéressé, de nombreuses démonstrations ont été présentées en présence de Mme Métraux, Conseillère d'Etat.

Sur le plan comptable, pour 2016 et comme dans le passé, les frais par Fr 4'836.- ont été facturés à notre commune. Chaque entité du nouveau SDIS est taxée en fonction du nombre d'habitants. Comme par le passé et pour Montheron, Lausanne met à disposition le local de la route de Cugy à des conditions financières défiant toute concurrence.

Rappelons que pour les deux premiers exercices financiers du SDIS nouvelle version (2014 et 2015), les budgets ont été établis « à vue ». Nous ignorions effectivement ce qui allait se passer. Ainsi pour 2014, une somme de Fr. 4.606.- a été ristournée à notre boursier. Il en ira de même début 2017, pour les exercices 2015 et 2016 (somme moindre). Le budget 2017 prévu devrait être proche de la réalité.



Journée « Portes ouvertes » au SDIS du Haut-Talent avec, en qualité d'invités, les Jeunes pompiers de la Venoge devant une partie des effectifs.

Protection civile

L'année 2016 a été, à nouveau, une année riche pour le bataillon de Protection civile. Aucune intervention ne s'est déroulée dans notre village. Durant l'été, un nouveau commandant a été nommé, il s'agit de M. Sébastien Rüegg, d'Echallens. De nouveaux locaux ont été inaugurés en décembre 2016 dans la zone industrielle d'Echallens. Plus fonctionnels, ils permettent de réunir sous le même toit, l'administration et les garages-ateliers.

Fr. 17'880.- ont été versés à titre de participation de notre commune aux charges indues par la PCi.

A noter encore que notre Municipal, M. Jean-Luc Agassis, a été renommé au Comité directeur de la Protection civile du Gros de Vaud et qu'il assume de plus la charge de vice-président.



Rapport 2016 du bataillon de la Protection civile du Gros-de-Vaud le 1^{er} mars 2017 à Echallens. A droite, le Commandant Sébastien Rüegg reçoit son grade de lieutenant-colonel des mains du vice-président du CODIR, M. Jean-Luc Agassis, en présence du colonel Delarageaz, Chef cantonal de la Protection civile.

7 AFFAIRES SOCIALES

Entraide Familiale et Accueil de Jour des Enfants (EFAJE)

Notre commune est membre de l'Association pour l'Entraide familiale et l'accueil de jour des enfants (EFAJE) Gros-de-Vaud et environs. A ce titre, les familles de Bretigny peuvent recourir aux prestations de l'accueil familial de jour, des garderies (Echallens, Bettens, Bercher, Mont-sur-Lausanne) et des Unités d'accueil pour écoliers (Cugy et Froideville). Le nombre d'accueillantes familiales (mamans de jour) à Bretigny est de 2.

Les comptes de l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour des Enfants (EFAJE) Gros-de-Vaud et Environs, sont généralement acceptés lors de l'Assemblée générale qui a lieu en mai.

A noter que la Municipale en charge, Mme Seema Ney, a été nommée au Comité directeur de l'EFAJE.

Par ailleurs, les familles de Bretigny ont également accès à la garderie Arc-en-Ciel à Cugy (qui ne fait pas partie de l'EFAJE).

Sortie des Aînés

Mercredi 17 août, 33 aîné-e-s ont pris part à la sortie organisée par la Municipalité et se sont rendus à Besançon pour la journée. Après avoir vogué sur la Boucle du Doubs et visité la vieille ville en petit train, le dîner a eu lieu dans un restaurant de la Citadelle. Une visite libre de la Citadelle était faite durant l'après-midi.

Durant l'année 2016, deux octogénaires et deux nonagénaires ainsi que le doyen de la commune (94 ans) ont été fêtés à Bretigny.

Passeports vacances

Les activités suivantes ont été proposées sur notre commune :

- Education canine, par le Groupe d'Education Lausanne (GEL) (après-midi), qui n'a malheureusement pas pu avoir lieu en raison du temps.
- Atelier de boomerangs, construction et lancer par M. Jean-Jacques Bonnet (5 jours)
- Atelier de la Ludo-bib.

La commune tient à remercier les organisateurs bénévoles pour ces beaux moments.

En 2016, ce sont 8 passeports traditionnels et 3 passeports « Farniente » qui ont été vendus à Bretigny (sur 63 jeunes concerné-e-s selon leur âge).

Plan canicule

Les autorités cantonales et communales ont reconduit l'opération « Plan canicule » pour l'été 2016. Cette opération, qui vise à recenser les personnes âgées de plus de 75 ans susceptibles de bénéficier d'aide en cas de déclenchement du plan canicule, n'a toutefois pas été déclenchée en 2016.

8 SERVICES INDUSTRIELS

Eaux

La nouvelle Municipalité a constaté que les pertes de notre réseau d'eau étaient de l'ordre de 43%, ce qui est largement au-dessus des taux usuels. Ces pertes ont un coût important puisque, faute d'avoir fait le nécessaire ces dernières années, nos sources sont intégralement déversées dans le ruisseau du Bois d'Archan. L'eau consommée à Bretigny est donc intégralement achetée aux Services industriels de Lausanne.

La nouvelle Municipalité a pris des mesures pour essayer de remettre en service nos sources et contrôler l'état de notre réseau de distribution d'eau. Pour ce faire, les travaux suivants ont été entrepris :

- **Relevé des compteurs**
Certains compteurs révélaient des consommations d'eau manifestement erronées. Contrairement aux années passées où les relevés de compteurs étaient faits par les propriétaires, le relevé des compteurs à fin 2016 a été fait par la commune. Ces relevés ont été mis à profit pour contrôler les fuites au moyen d'un nouvel appareil acquis par la commune et pour relever l'âge des compteurs, dont les plus anciens, posés dans les années 50, ont très largement dépassé la durée de service maximale habituelle qui est de l'ordre de 20 à 25 ans. Le remplacement des compteurs défectueux et trop vieux sera fait progressivement. Pour 2017, il est prévu de changer une quinzaine de compteurs. Il est également prévu d'équiper de compteurs, les bâtiments communaux qui n'en étaient pas pourvus afin d'avoir une estimation plus précise des pertes de notre réseau.
- **Nettoyage des captages**
Les différents captages et les chambres qui mènent l'eau de nos sources ont été nettoyés et remis en état afin de répondre aux exigences cantonales qui avaient été adressées à la commune qui n'avait pas fait le nécessaire. Ces travaux sont un préalable requis pour la remise en service de l'eau de nos sources qui, contrairement à celle achetée aux Services industriels de Lausanne, ne nous coûte rien.
- **Autocontrôle de l'eau**
Le dossier d'autocontrôle a enfin pu être finalisé sous la pression de la nouvelle Municipalité. Ce document est également un prérequis pour la remise en service de nos sources. Il a été soumis au canton pour approbation.

- **Remise en état du réservoir**

Notre réservoir d'eau potable comprend deux cuves, soit celle de « l'ancien réservoir » et celle de l'agrandissement appelé « nouveau réservoir ». L'ancienne Municipalité constatant la dégradation de l'enduit de l'ancien réservoir a simplement condamné cette cuve et supprimé la réserve incendie que la commune se devait d'avoir pour assurer la sécurité des bâtiments sis sur notre commune. Cet état de fait a été signalé au Service du feu de Lausanne, de sorte à ce qu'en cas d'incendie, les véhicules adéquats permettant de pallier au manque d'eau de notre réseau, soient engagés. Les installations techniques du réservoir (ventilation, vannes, etc.) nécessitent également une remise en état importante. Les travaux préparatoires et les devis ont été menés de sorte à permettre une remise en état du réservoir avec un investissement raisonnable.

Pour l'année à venir, différentes analyses de notre réseau d'eau seront encore à faire. Il s'agit notamment :

- du contrôle de la conduite reliant notre réservoir au réseau d'eau des Services industriels de Lausanne
- des conduites reliant notre réservoir aux sources, qui semblent avoir des fuites si l'on en croit les « mouilles » signalées par certains agriculteurs, propriétaires des terrains sur lesquels passent nos conduites
- de l'analyse de la mise en place d'un système de contrôle périodique de fuite sur notre réseau d'adduction d'eau.

Pour conclure, nous pouvons affirmer que l'entretien de notre réseau d'eau a été très largement négligé voire inexistant durant la décennie écoulée. Des travaux urgents doivent être menés, tout en essayant de minimiser les coûts, d'une part en raison de la situation financière de la commune et d'autre part, en raison d'une étude qui est en cours et qui viserait à revoir le fonctionnement de maintenance et la gestion de notre réseau d'eau. Une alternative intéressante qui pourrait découler de cette étude, serait une exploitation intégralement gérée par les Services industriels de Lausanne, à l'image de ce qui est pratiqué pour les autres services gérés par des tiers (gaz, électricité, télé-réseau). Ces travaux devraient à terme, permettre de réduire de manière importante nos achats d'eau, ce qui pourrait représenter une économie de l'ordre de 50'000 à 80'000 francs.

Gaz

Toute l'installation et la gestion du réseau de gaz sont de la compétence du Service du Gaz de la Ville de Lausanne (SGL). Nous n'avons donc pas de réseau communal.
En 2016, il n'y a pas eu d'extension du réseau sur notre commune.

Télé-réseau

A l'instar de ce qui se fait pour le réseau du gaz, nous avertissons Citycable lors de travaux pour lesquels des fouilles sont effectuées.

En 2016, il n'y a pas eu d'extension du réseau sur notre commune.

Bretigny, le 24 mai 2017

La Municipalité